

Fédération Nationale d'Experts

Spécialisés En Art

Paul Fragne

EXPERT

CERTIFICAT d'AUTHENTICITE

Je Soussigné, Paul FRAGNE, expert, agissant pour le compte et à la demande de :

Monsieur et Madame :

Demeurant :

Atteste avoir examiné le meuble ou objet décrit dont photo ci-annexée, et délivré le présent certificat d'authenticité :



DESCRIPTIF.

Une commode Louis XVI en marqueterie de bois de rose et palissandre, ouvrant à trois rangées de tiroirs dont le tiroir supérieur faisant secrétaire, chapeauté d'un marbre avec gorge gris St Anne.

Ornementation de bronzes et poignées de tirage en laiton.

Epoque XVIII^{ème} siècle.

Restaurations d'usage et d'entretien, cuir postérieur.

DIMENSIONS :

Profondeur : 42.5 cm

Largeur : 92.5 cm

Hauteur : 90 cm

Signes particuliers : Néant.

Certificat établi en deux exemplaires originaux : 1 exemplaire remis pour suivre l'objet identifié.
1 exemplaire réservé aux archives de l'expert.

Reproduction interdite, seules sont autorisées les reproductions certifiées conformes par l'expert signataire du présent original. Celui-ci a été établi le jour de l'authentification du bien concerné, dans l'état où il se trouvait au moment de cet examen, avec ses imperfections, défauts et restaurations d'usage ou d'entretien et petits accidents.

Il est de la responsabilité du demandeur de vérifier que le bien examiné, correspond à sa description.

Toutes les interventions postérieures devront faire l'objet d'un avenant au présent certificat.

Les dimensions sont données à titre indicatif, le rentoilage, le doublage, ainsi que les restaurations d'usage et d'entretien constituent une mesure conservatoire et non un vice, ils sont signalés en « particularités » pour information et n'engagent en rien la responsabilité de l'expert et n'altère pas la qualité d'ancienneté lorsqu'ils sont pratiqués dans un but de sauvegarde et exécutés dans les règles de l'art.

Le présent certificat est établi en France, l'exportation d'un bien peut être assujétie à déclaration, il est de la responsabilité du propriétaire d'en obtenir autorisation

Aucune mention de prix ou de valeur ne peut être portée sur ce document, l'estimation ou la valeur de remplacement devront faire l'objet d'un certificat d'expertise ou d'un dossier d'inventaire.

Exemplaire N° 1 /2

Fait à Amiens le : 04 février 2006

Signature et cachet de l'expert.

